



2018

Rapport d'activité de l'APapp



SOMMAIRE

Edito	2
La vie associative et statutaire	
■ LA GOUVERNANCE.....	3
■ L'ÉQUIPE NATIONALE.....	3
Le label APP suivi qualité et gestion	
■ LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2018.....	5
■ LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LA COMMUNICATION.....	5
■ L'APAPP EN VEILLE QUALITE.....	6
Le certificat CléA avec le réseau des APP	
■ UN RESEAU PROACTIF FACE AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES.....	7
■ VALORISER ET OUTILLER LE RESEAU.....	10
■ ACCOMPAGNER ET CONTRIBUER A LA PROFESSIONNALISATION DES EVALUATEURS APP.....	11
■ ACCOMPAGNER LA VALORISATION DE LA PRESTATION CLEA EN APP.....	12
Les grands chantiers de l'APapp en 2018	
■ LE DISPOSITIF APP COMPÉTENCES CLÉS EUROPÉENNES	14
■ EURE.K : POINT SUR LES RESULTATS	20
La promotion de la démarche	
■ L'APAPP FIDELE A SA MISSION D'INTERET GENERAL.....	22
■ LA DYNAMIQUE PARTENARIALE	22
■ IMPLICATION DANS DES COLLECTIFS.....	24
■ PORTAGE POUR LE RESEAU DE CANDIDATURES ET CONVENTIONS NATIONALES.....	26
Les 3 temps forts de l'année	
■ APP EN RESONANCE.....	28
■ LES ASSISES NATIONALES DU RESEAU APP	29
■ LE CNOS APP.....	30
La professionnalisation du réseau APP	
■ UN ENJEU ESSENTIEL.....	31
■ LA FORMATION EN 2018.....	31
Le réseau des APP en chiffres	32

EDITO

La réforme, l'accord national interprofessionnel du 22 février puis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont rythmé la vie de l'APapp au travers de ses différentes missions et actions.

Afin d'alerter les acteurs des enjeux et effets collatéraux à anticiper pour éviter toute période de rupture d'accès au droit de se former, l'APapp a multiplié les rencontres pour requérir une période de tuilage entre anciennes et nouvelles instances, des garanties de continuité d'accès aux prestations et notamment à CléA, et ce dans l'esprit des messages défendus par les grands décideurs : garantir un « parcours sans couture » et l'accès de tous au droit de se former. Nous avons bon espoir d'avoir contribué à la prise en considération des problématiques propres aux personnes les plus fragiles.

Malgré des circonstances peu favorables, la couverture du réseau est restée stable à 119 APP en 2018.

CléA connaît alors sa dernière année de portage FPSPP, l'APapp outille le réseau afin de diversifier ses publics comme ses marchés et continue de promouvoir le respect des valeurs portées par CléA auprès des décideurs comme des acteurs des territoires. L'APapp porte l'image d'expertise du réseau, ainsi sollicitée pour faire partie des expérimentateurs et contributeurs à l'élaboration de CléA numérique.

Dans son engagement plus large pour l'accès de tous aux compétences clés, l'APapp communique auprès d'un panel élargi de partenaires pour désenclaver la visibilité de l'expertise APP d'une approche strictement liée au marché du travail

Le projet CCE associé à la mise en œuvre de la plateforme de badges numériques APP a connu cette année un essaimage et une prise en main par le réseau à la hauteur des enjeux qu'il porte et sur lesquels nous sommes désormais très attendus des politiques, des partenaires et bientôt des apprenants eux-mêmes. Ainsi, sa mise en œuvre opérationnelle assoit notre expertise dans les champs croisés du numérique et des badges, en plus de notre légitimité historique sur le champ des compétences clés. « Combo » qui porte la spécificité du réseau APP, à mettre donc désormais en lumière.

Laurence Martin, directrice de l'APapp

LA VIE ASSOCIATIVE ET STATUTAIRE

LA Gouvernance

L'APapp est administrée par un Bureau constitué de **10 membres** élus pour deux ans. La dernière élection a eu lieu lors de l'**Assemblée Générale du 15 juin 2017** à Arras.

- **Présidente** : Marie BOUCON, ACIFE, APP Châtillon et Clichy (IDF).
- **Vice-Président** : Yves VERNON, MEDIAFORMATION, APP Rouen rive droite (Normandie).
- **Trésorière** : Mylène CHASSANG, ACPM, APP Marseille, Toulon, Brignoles et Antibes (PACA).
- **Secrétaire** : Philippe TRUFFAUT, ASTROLABE FORMATION - PFD, APP Villemomble (IDF).

Autres membres du Bureau, **administrateur(rice)s**,

- Stéphane CHOMPNEY, IRFA SUD, APP Montpellier, Bagnols-sur-Cèze, Montauban et Albi (Occitanie).
- Vincent COUDERT, par délégation Nicole MARTY, COBAS Formation, APP Arcachon (Nouvelle Aquitaine).
- Muriel MARSEGLIA, RE.FORM.E, APP Strasbourg 2 (Grand Est).
- Maurice MONOKY, AFP2i, APP Arras (Hauts-de-France).
- Corinne RUSOLEN, CLIPS, APP Lillebonne (Normandie).
- Christophe WAMBST, GRETA NORD ALSACE, APP Haguenau et Saverne (Grand Est).

Il est important de souligner la place particulière occupée par **Michel TETART** à la fonction de « conseiller » de l'APapp et du Bureau. Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé auprès de l'APapp.

4 réunions de bureau en 2018 : 7 février, 25 avril, 26 septembre, 28 novembre
Une Assemblée Générale, le 13 juin 2018

Après 5 années passées à la Présidence de l'APapp, Marie Boucon annonce à l'Assemblée Générale du 13 juin 2018 son intention de rendre son deuxième mandat en tant que Présidente d'ici la fin de l'année 2018. Sa démission sera officiellement donnée au bureau du 26 septembre 2018. Etant entendu que les statuts prévoient une Vice-Présidence, Yves Vernon en tant que Vice-président prend donc le relais jusqu'aux nouvelles élections du Bureau qui auront lieu en juin 2019. Marie Boucon conserve cependant sa place en tant que membre du Bureau. Nicole Marty annonce également son départ du Bureau du fait de son départ à la retraite. Néanmoins, son poste au Bureau n'est pas vacant car Nicole Marty siégeait au Bureau par délégation de Vincent Coudert, Directeur de BASSIN Formation COBAS porteur de l'APP Arcachon – La Teste.

L'Équipe nationale

En lien avec le Bureau, l'équipe d'animation nationale a pour mission d'assurer la promotion du label, de suivre et valoriser l'activité APP des organismes labellisés et de piloter les campagnes de labellisation.

Au-delà de ces obligations liées à la gestion du label, l'équipe a pour mission de mettre en place une animation de réseau tournée vers la professionnalisation des équipes, le renforcement des compétences, la mutualisation des pratiques et l'appui au transfert des savoirs et compétences. Elle est chargée de développer des expérimentations et des projets innovants, d'assurer la communication et la promotion de la démarche, de consolider des partenariats et de renforcer le maillage territorial.

Fin 2018, l'équipe salariée de l'APapp se compose ainsi :

- **Laurence Martin**, directrice
- **Laure Pillias**, directrice adjointe en charge de l'animation du réseau
- **Nahissa Uk**, chargée de projets et ingénierie pédagogique – Référente CléA au national Réseau APP
- **Isabelle Salvi**, chargée de projets et ingénierie pédagogique – Référente Projet CCE APP

- **Ferdinand Cazin**, chargé de mission
- **Chantal Séveno**, chargée de mission et d'ingénierie pédagogique
- **Catherine Charroux**, assistante administrative et comptable

En sus de ces 7 salariés, l'équipe nationale est enrichie par la mise à disposition d'une salariée APP. Compte tenu d'un besoin en expertise pédagogique APP et d'animation de groupe pour la mise en place du catalogue de formation APapp, il a été convenu, entre l'ARFP (APP Mulhouse) et l'APapp, de renouveler la mise à disposition de Myrna Jacquin sur un mi-temps jusqu'au 30 mars puis l'équivalent de 25 % de son temps de travail jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est à noter le **départ d'Estelle Abauzit** en mai et la **prise de fonction de Chantal Séveno** en juillet en tant que chargée de mission et d'ingénierie pédagogique. Chantal avait rejoint l'équipe de l'APapp comme stagiaire le 3 novembre 2016 suite à la fermeture de l'ILEP/APP de Lille. Elle apporte ainsi son expertise aux projets APP CléA et CCE.

Laure Pillias est nommée directrice adjointe de l'APapp. Le développement de l'APapp et des missions confiées nécessitent de revoir l'intitulé du poste de Laure Pillias en corrélation avec l'évolution de son activité, et ce en prenant en considération également les éléments suivants : accroissement de l'effectif salarié, diversification des activités et missions, appui à la direction dans la réflexion stratégique, la prospective, la gestion d'équipe. Cette délégation de responsabilité permet à Laurence Martin de dégager du temps notamment sur la dynamique partenariale, le développement et la prospective.

LE LABEL APP

SUIVI QUALITÉ ET GESTION

La campagne de labellisation 2018

Près de la moitié des APP ont renouvelé leur label en 2018, conséquence des « vagues » de labellisations survenant tous les trois ans depuis 2012.

57 dossiers de labellisation APP

- ▶ 50 dans le cadre de la procédure de renouvellement du label APP.
- ▶ 7 dans le cadre d'une demande initiale.

17 dossiers d'audits intermédiaires.

La Commission Nationale de Labellisation (CNL) s'est réunie quatre fois pour traiter ces soixante-quatorze dossiers ce qui a conduit à des sessions relativement longues. Elle se réunira en conséquence une fois de plus en 2019.

24 dossiers ont fait l'objet d'une procédure de médiation dans l'attente de documents et d'informations à fournir à l'APapp, et ce essentiellement sur : 1. la conformité du Contrat Individuel de Formation au cahier des charges APP ou la législation encadrant les OF ; 2. l'absence du comité territorial de développement et de coopération annuel ; 3. l'absence d'investissement dans le fichier autodiagnostic.

Un partenariat actif avec l'Afnor

Ces nombreux dossiers basés sur une évaluation d'Afnor Certification ont permis de questionner les façons de faire sur de nombreux sujets : utilisation de la nouvelle grille d'évaluation, posture de l'auditeur, importance de l'évaluation pour les équipes pédagogiques, etc.

Ces questions ont notamment été évoquées le 27 avril 2018 lors d'une réunion réunissant neuf évaluateurs et évaluatrices d'Afnor Certification, l'APapp et M. Bruno Bataille, coordonnateur des APP de Saverne et Haguenau également membre de la CNL. Cette réunion a été l'occasion d'explicitier certains aspects de la démarche APP auprès de nouveaux évaluateurs pour garantir une évaluation de la qualité réglementaire et pédagogique des APP conforme à nos attentes.

L'occasion d'échanger également avec les auditeurs sur l'impact des évolutions du monde de la formation sur le réseau APP : numérisation des ressources, impact du certificat CléA, difficulté à pérenniser les équipes...

Le maillage territorial & la Communication

L'un des principaux objectifs de l'APapp est de promouvoir la démarche et le label APP et ainsi optimiser le maillage territorial, en particulier dans les régions où il n'y a pas ou plus d'APP, afin de contribuer à l'accès aux savoirs et à la formation tout au long de la vie pour l'ensemble de la population.

Cinq nouvelles candidatures ont été enregistrées en 2018 en régions Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire et Normandie. Huit sites ont quitté le réseau des organismes labellisés APP.

Région	Dénomination	Nombre d'APP
1	Auvergne Rhône-Alpes	1 (=)
2	Bourgogne Franche-Comté	6 (-2)
3	Bretagne	2 (=)
4	Centre-Val de Loire	1 (+1)
5	Corse	0 (=)
6	Grand Est	9 (=)
7	Hauts-de-France	11 (+3)
8	Île-de-France	25 (-3)
9	Normandie	11 (-1)
10	Nouvelle-Aquitaine	15 (=)
11	Occitanie	17 (=)
12	Pays de la Loire	2 (+1)
13	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 (=)
14	Guadeloupe	0 (=)
15	Guyane	1 (=)
16	La Réunion	3 (=)
17	Martinique	3 (=)
18	Mayotte	2 (=)
	Saint-Pierre-et-Miquelon (COM)	1 (=)
		119

Réseau des Maisons Familiales Rurales

L'APapp a été auditionnée par un groupe de travail de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR) sur la thématique du label. Les MFR s'interrogent sur la démarche qualité la plus adaptée à leur contexte et leurs enjeux. A ce jour, deux centres de formation des MFR sont labellisés APP : Val de Sèvre Formation à Saint-Laurent-Sur-Sèvre (Pays-de-la-Loire) et la Maison Familiale et Rurale Périgord-Limousin à Nontron (Nouvelle-Aquitaine).

Le 20 février, un nouveau rendez-vous a eu lieu auprès des MFR de la Région Pays-de-la-Loire, région pilote et engagée dans la réflexion APP depuis 2015. De nombreux centres étaient présents dont un centre déjà labellisé APP et un engagé dans la procédure. Un rendez-vous offrant des perspectives encourageantes !

L'APapp en veille qualité

Afin d'anticiper les évolutions prévisibles de l'approche qualité dans le cadre de la réforme, l'APapp a sollicité une entrevue et a été reçue dès le 7 septembre par des membres de l'équipe de Stéphane Rémy, adjoint au sous-directeur Politiques de formation et du contrôle, en charge du dossier qualité à la DGEFP. L'objectif : échanger sur les conséquences du futur décret « qualité » mais surtout rappeler les valeurs et spécificités portées par le label APP. L'APapp a rappelé l'histoire du réseau et sa mission d'intérêt général, légitimant une prise en considération spécifique par la DGEFP du label APP. Plus globalement, l'APapp et la DGEFP travaillent ensemble dans le cadre du renouvellement de la convention qui nous lie.

LE CERTIFICAT CLEA AVEC LE RESEAU APP

Dans le réseau en 2018 :

7276 évaluations préalables réalisées

- ▶ 90% demandeurs d'emplois - 10% salariés
- ▶ 60% femmes - 40% hommes
- ▶ 30% de demandes de certifications dès l'évaluation préalable
- ▶ 6,4% d'évaluations finales réalisées

2018 a marqué la fin de l'expérimentation CléA financée par le FPSPP selon une Convention cadre passée avec l'État, et qui a été régulièrement prolongée sur une période totale de trois ans depuis la création du certificat CléA au 1er novembre 2015.

Bilan triennal chiffré de la période d'expérimentation de CléA en APP (2015-2018)

22 127 candidatures inscrites
81% de demandeurs d'emplois – 19% de salariés
58% de femmes – 42% d'hommes
24% de demandes de certifications dès l'évaluation préalable
10% d'évaluations finales réalisées
10% de demandes de certifications à la suite d'une évaluation finale

Un réseau proactif face aux évolutions réglementaires

Evolution du référentiel et mise en œuvre d'un règlement national d'habilitation



Dès le début de l'année, la mise en œuvre du certificat CléA évolue par la publication officielle d'un nouveau règlement d'habilitation, adopté par le COPANEF à son conseil plénier du 20 décembre 2017. La publication de ce dernier marque également la réouverture de l'appel d'offres des demandes d'habilitations CléA avec l'annonce de deux jurys : le 10 juillet et le 20 novembre 2018.

Pour l'APapp au nom du réseau des APP, il est alors temps de se repositionner car son habilitation prononcée dans le cadre de l'expérimentation expire au 31 décembre 2018.

A la commission du 10 juillet 2018, 11 APP nouvellement labellisés (en 2016, 2017 et 2018) ont ainsi pu déposer une demande. A la commission du 20 novembre 2018 sont déposés 65 dossiers de demandes de renouvellement d'habilitation des APP représentant 75 APP. Toutes les demandes sur les deux commissions ayant été approuvées par le COPANEF, l'habilitation formation et évaluation est accordée pour trois années à 86 APP à compter de la date d'étude de leur dossier lors des commissions respectives.

Bouleversement des mesures de financement CPF et des plafonds de prises en charge

L'APapp en veille pour maintenir l'esprit CléA !

Les évaluations CléA sont finançables par l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle. Pour les salariés, via les OPCA par le Compte Personnel de Formation (CPF), le plan de formation, la période de professionnalisation. Pour les demandeurs d'emploi, les évaluations sont financées par Pôle emploi ou les Régions dans le cadre de leurs conventions CPF 2017 (prolongées jusqu'en 2018) avec le FPSPP et/ou sont intégrées dans les programmes de formation régionaux d'accès aux compétences clés.

⇒ 11 avril 2018 : une décision du Conseil d'Administration du FPSPP sème le trouble, actant de l'arrêt des dotations « évaluations préalables » pour les demandeurs d'emplois à compter du 2 mai 2018, et de l'obligation pour chaque

demandeur d'emploi de disposer d'un crédit d'heures suffisant de 7h pour passer une évaluation préalable. Les évaluations finales en revanche continueront à être abondées automatiquement à hauteur des heures nécessaires.

Cette annonce alerte l'APapp car elle bouleverse les pratiques des APP, engendrant non seulement la vérification – voire l'ouverture – de chaque CPF, mais écartant également automatiquement de leurs droits à accéder à CléA une grande majorité des publics identifiés comme prioritaires sur ce dispositif et que nous recevons.

À la suite de cette annonce, l'APapp interpelle le jour même les porteurs de CléA afin de les alerter des risques induits par une telle décision et de leur responsabilité dans le respect de ce pour qui et pourquoi CléA a été créé. A la demande du COPANEF, le Conseil d'Administration du FPSPP du 19 avril a alors décidé de surseoir à cette décision.

En conséquence, la dotation spécifique CléA et le process initial sont maintenus : le candidat n'a pas besoin de disposer de 7h sur son compte CPF pour réaliser une évaluation préalable.

⇒ 30 mai 2018 : le montant forfaitaire de prise en charge des évaluations préalables est revu à la baisse, passant de 500€ à 450€ à partir du 1er juillet 2018, le montant de l'évaluation finale restant quant à lui inchangé (250€).

**TABLEAU RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS A LA BAISSSE DU MONTANT FORFAITAIRE
DE PRISE EN CHARGE DES EVALUATIONS**

DU 01/11/2015 AU 31/08/2017		DU 01/09/2017 AU 30/06/2018		DU 01/07/2018 AU 31/12/2018	
Evaluation préalable	600€	Evaluation préalable	500€	Evaluation préalable	450€
Evaluation finale	300€	Evaluation finale	250€	Evaluation finale	250€

Engagement du COPANEF sur des démarches qualité : les APP audités, le COPANEF satisfait !

Plus de deux ans après la création du certificat CléA, le FPSPP engage à la demande du COPANEF deux démarches qualité sur le deuxième semestre de l'année 2018. Deux cabinets de conseil sont en conséquence mandatés pour mener des études complémentaires.



Au **cabinet Katalyse** est confié la mission de mener une analyse qualitative du dispositif CléA dans sa globalité et sa finalité, au regard du parcours de plusieurs profils de candidats.

Cette étude, conduite de septembre à novembre 2018, cible 54 parcours candidats sur les régions Hauts-de-France et Centre-Val de Loire (tous réseaux confondus).

En complément des enquêtes menées sur les parcours, le cabinet s'est également entretenu avec des évaluateurs des APP Arras (AFP2i), APP Laon (CFP02) et APP Seclin (OFFICE INTERCOMMUNAL). (ndlr : il n'y a pas d'APP à cette date dans la région Centre-Val de Loire).

En troisième étape, Katalyse a conduit des entretiens auprès d'autres intervenants jugés pertinents au regard du parcours du candidat : CEP, employeurs, Conseil Régional ...

Les conclusions de cette étude ont fait l'objet de recommandations auprès du COPANEF sur l'évolution du certificat CléA dans sa mise en œuvre sur la base des points forts et axes de progrès constatés. Ces recommandations n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une diffusion publique.



Au **cabinet Kyo** est confiée la mission de mettre en place des audits de conformité des organismes aujourd'hui habilités pour l'évaluation CléA. Chaque mandataire (2A2C, AFPA, APP, CIBC, GRETA, INFREP, UROF) fait l'objet d'un audit couvrant 5% des organismes qu'il représente, avec un maximum de 10 organismes par mandataire.

Afin de se baser sur un échantillon représentatif, les critères suivants sont pris en considération : répartition géographique, volume d'évaluations réalisées, taux de certification, régularité dans le temps, profil des activités et types d'évaluations réalisées.

C'est sur cette base que les 10 APP suivants ont été retenus :

APP	Organisme Porteur	Région
Antenne APP Saint-Joseph	AREP	La Réunion
APP Albi	IRFA Sud	Occitanie
APP Arras	AFP2i	Hauts-de-France
APP Cagnes-sur-Mer	ASSOCIATION REFLETS	Provence-Alpes-Côte d'Azur
APP Juvisy-sur-Orge	SJT	Ile de France
APP Le François	CFAA	Martinique
APP Mamoudzou	ACE	Mayotte
APP Rioz	Pays des 7 rivières	Bourgogne-Franche-Comté
APP Strasbourg Sud	GIPFI SCOP	Grand Est
APP Vannes	AMISEP	Bretagne

Finalement neuf APP ont été audités de fin août à septembre 2018. A préciser que l'audit prévu à l'APP Mamoudzou n'a pas eu lieu pour des raisons économiques propres à ce territoire. En tant que mandataire, l'APapp a également été auditée.

Les conclusions de ces audits ont relevé une majorité de points conformes aux exigences du règlement d'habilitation. Quelques anomalies mineures sont détectées puis corrigées. Le COPANEF a ainsi rendu des avis favorables sans réserve lors de son Conseil plénier du 20 octobre 2018.

Être force de proposition face à l'amorce d'un nouveau certificat digital : CléA numérique

Courant avril et sur la base de l'expérience déjà partagée à l'occasion de l'élaboration du certificat CléA, l'APapp est sollicitée par le COPANEF pour mettre en place l'expérimentation d'un nouveau certificat digital, intitulé CléA numérique.

L'Etat (DGEFP) et le COPANEF, à l'initiative de cette certification commune, souhaitent s'appuyer sur les organismes habilités CléA de la première heure (évaluation et formation), dont cette certification est un prolongement.

Ce certificat digital fait suite à la recommandation de l'ANI 2013 et la Charte sur la certification professionnelle du COPANEF (mai 2016) d'élaborer des certifications transverses constituant des signaux de qualification tels des blocs de compétences.

La finalité de ce certificat est d'assurer que les individus (salariés comme demandeurs d'emploi), confrontés d'une façon ou d'une autre à un environnement numérique, disposent des compétences de base nécessaires à sa bonne utilisation.

Son intitulé, « CléA numérique », a été choisi afin d'assurer un lien lisible et articulé avec CléA et de le valoriser par un intitulé désormais connu et reconnu. Un décret publié au Journal officiel du 11 septembre 2018 a officialisé la création de ce dispositif.

Dès juin l'APapp lance un groupe de travail sur le sujet !

Comme pour CléA, l'APapp anticipe et mobilise l'expertise du réseau. Quatorze APP répondent à l'appel à contribution et se retrouvent à Paris le 10 juillet pour échanger sur les contenus du référentiel, échanger sur les outillages existants et exploitables, définir un plan d'action pour développer l'ingénierie d'évaluation.

Animé par l'APapp, le réseau APP réunionnais apporte sa contribution lors d'une journée de réflexion le 26 juillet à Saint-Pierre (La Réunion). Le groupe de travail national se revoit le 28 septembre afin de consolider la V1 de l'outil qui servira de base d'expérimentation.

Parallèlement, accompagnés par l'APapp qui a préparé le dossier de réponse, 10 APP du groupe de travail sont habilités par le COPANEF pour expérimenter CléA numérique jusqu'au 11 décembre. L'APapp prend contact avec des branches professionnelles de la métallurgie, du commerce grande distribution et de l'industrie du textile pour mener

l'expérimentation auprès des salariés, mais ils ne s'associeront finalement pas à l'exercice au vu des délais très contraints (2 mois). L'expérimentation se déroule donc uniquement avec un public demandeur d'emploi.

Sur cette base, les premiers résultats des expérimentations sont présentés au COC (Comité observatoire et certifications) pour envisager un déploiement national (prévu alors fin 2018). Les réseaux nationaux retenus pour l'expérimentation ayant tous évoqués de nombreux questionnements et propositions d'aménagements relatifs aux contours du dispositif, le COC propose de prendre en considération ces aspects opérationnels en début d'année 2019.

Valoriser et outiller le Réseau

Contribuer à l'accès du plus grand nombre à CléA

Adaptation des outils CléA inspirée de la méthode FALC

Le réseau s'est engagé depuis 2015 à proposer une évaluation accessible au plus grand nombre tel qu'attendu dans les textes fondateurs de CléA, incluant donc les personnes en situation d'illettrisme ou en situation de handicap cognitif. A la suite d'une première journée nationale de réflexion sur cette thématique en 2017 avec les membres du réseau, il nous a paru intéressant d'explorer la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour développer des outils accessibles à un public élargi.

La méthode FALC a été créée en 2009 à travers le projet européen intitulé « Pathways ». Il a rassemblé des organisations et associations de 8 pays européens dont la France. L'AMISEP (APP Vannes) s'est formé sur cette méthodologie. C'est ainsi que l'APapp a sollicité l'expertise de l'APP Vannes pour intervenir sur l'adaptation et l'évolution de l'ensemble des scénarios d'évaluations contextualisées CléA.

Ce chantier démarré en septembre 2018 permet une adaptation des outils pour simplifier le vocabulaire utilisé et la structure des phrases, illustrer les idées et clarifier la mise en page pour la rendre facile à suivre. Diffusés au réseau au fur et à mesure de leurs évolutions, l'objectif est de rendre les mises en situation CléA les plus accessibles possibles ; les difficultés de proposer CléA aux personnes en situation d'illettrisme, concernées par un handicap (malvoyants, dyslexiques...) ou FLE sont ainsi en grande partie écartées.

CléA en milieu carcéral

Dans ce même souci de contribuer à l'accès de tous à CléA, une journée d'étude et de réflexion s'est tenue le mardi 16 octobre 2018 à Paris (8 participant.e.s du réseau). Une première situation adaptée est accessible et utilisable en l'état mais doit faire l'objet d'aménagement spécifique pour évaluer le domaine 3 de compétences « L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique », il est donc prévu de poursuivre la réflexion sur les solutions techniques à mettre en place afin de permettre, malgré les contraintes de sécurité propres à ce milieu, l'utilisation de l'ordinateur pour l'évaluation de tous les critères du domaine 3.

Etoffer le panel de scénarii d'évaluations disponible

La Branche métallurgie (UIMM) a retenu le réseau APP pour la mise en œuvre de la certification CléA à la suite de la présentation par l'APapp d'exemples de contextualisation des critères du référentiel CléA attendus par la branche. L'APapp a élaboré un scénario d'évaluation contextualisé complet spécifique pour la branche. Les kits d'évaluation CléA par une mise en situation contextualisée s'enrichissent ainsi d'un nouveau scénario : *Organiser une visite d'entreprise dans l'aciérie DURACIER*.

Le réseau APP dispose désormais de **trois situations contextualisées** pour proposer l'évaluation CléA :

- ▶ L'entreprise Carton 9 (anciennement Mme Plantu)
- ▶ L'établissement Soleil d'automne
- ▶ L'entreprise Duracier (situation UIMM)

Bientôt dans vos APP :

L'APP Vannes a engagé le développement d'une nouvelle situation contextualisée se déroulant en chantier d'insertion : L'entreprise Bois vert. Dans ce scénario, les salariés en chantier d'insertion sont en charge de restaurer un four à pain et d'en organiser l'inauguration, pour le compte de la mairie. La situation est en cours d'adaptation pour répondre aux normes FALC.

En raison des chantiers multiples, le développement de la situation France Anti-Gaspi (préparer une journée portes ouvertes dans une entreprise solidaire) par l'APapp a été suspendu. Ce travail d'ingénierie reprendra dans les meilleurs délais pour étoffer le catalogue de situations d'évaluations.

Alléger le travail administratif relatif à CléA des APP

Le grand enjeu de 2018 sur l'outillage du réseau concerne le développement de la plateforme de gestion interne CléA pour le réseau APP : <https://www.plateformeapp-clea.fr>

Connectée à la plateforme CléA du COPANEF, elle est opérationnelle en novembre 2018 et facilite la gestion du dispositif CléA du côté des évaluateur.trice.s. Les nouvelles modalités de saisies des dossiers permettent de gagner du temps et de faciliter la gestion quotidienne des dossiers. De plus, cette plateforme se substitue à l'extranet de l'APapp en ce qui concerne CléA en APP : elle regroupe tous les outils nécessaires à la mise en œuvre du dispositif ainsi que toutes les informations et directives en lien avec son évolution.

Développée par le prestataire XADIA Informatique, elle comporte toutes les spécificités caractéristiques du réseau, non disponibles sur la plateforme du COPANEF. Les deux plateformes se complètent et sont synchronisées chaque soir.

L'APapp a assuré onze sessions de formation à distance d'une durée d'une heure chacune sur l'utilisation de la plateforme courant novembre et décembre pour l'ensemble des évaluateurs soit 61 personnes formées.

Accompagner et contribuer à la professionnalisation des évaluateurs APP

Former de nouveaux évaluateurs CléA

Avec l'arrivée de nouveaux APP et leurs habilitations CléA par le COPANEF, 105 nouveaux évaluateurs CléA ont été formés en 2018. Ce qui porte le nombre total d'évaluateurs du réseau en fin d'année à 426 évaluateur.trices.

Mieux connaître la pratique CléA en APP pour mieux l'accompagner

De juin à septembre 2018, l'APapp est allée à la rencontre des évaluateurs du réseau. Une occasion pour eux d'échanger sur leurs pratiques et de les valoriser, et pour l'APapp de clarifier et résoudre les problématiques rencontrées, d'outiller les évaluateurs CléA dans leurs pratiques quotidiennes de mise en œuvre des évaluations et formations CléA. Ces rencontres ont permis à l'APapp de mieux appréhender les pratiques et problématiques concrètes dans l'exercice de CléA mais également de communiquer sur ses engagements et ses actions. L'APapp s'est rendue dans huit régions métropolitaines et à la Réunion, des sessions à distance ayant également eu lieu, elle ainsi rencontré 92 évaluateurs CléA APP.

Accompagner la valorisation de la prestation CléA en APP

Il était essentiel de porter davantage à la connaissance des partenaires ce qui fait la valeur du CléA en APP et d'outiller le réseau en conséquence.

Création et diffusion du kit de communication CléA en APP

Les dernières Assises 2018 ont été l'occasion de présenter et diffuser au réseau le nouveau kit de communication sur CléA :

- ▶ deux affiches CléA,

- ▶ un dépliant à destination des entreprises/institutions,
- ▶ un document à destination du grand public type carte postale,
- ▶ des vidéos courtes d'1 à 2 min :
 - Une vidéo témoignages avec les regards croisés d'un candidat, d'une évaluatrice APP et d'une responsable RH - réalisée avec le concours de l'APP de Dieppe - Forjecnor 2000.
 - Une vidéo en motion design mettant en scène une candidate au certificat CléA qui choisit de réaliser son évaluation CléA en APP.



POUR UN **CERTIFICAT CléA** AVEC :
POSITIVITÉ • CONFIANCE • BIENVEILLANCE
 JE CHOISIS **LE RÉSEAU APP**

Promouvoir l'offre CléA en APP

L'équipe de l'APapp communique et rencontre régulièrement des partenaires pour promouvoir le réseau et son offre CléA, notamment auprès de grands groupes et d'institutions reconnues.

Avec plus particulièrement en 2018 :



L'APapp a accordé un entretien témoignage sur le certificat CléA à Défi-métiers, Carif-Oref francilien, disponible sur le site internet : <https://www.defi-metiers.fr/temoignages/le-certificat-clea-au-coeur-des-prestations-de-formation-et-daccompagnement-du-reseau>. Cela a permis de mettre en avant les spécificités du réseau, le bilan francilien ainsi que les perspectives d'évolution pressenties pour 2019.

CléA en APP, objet de recherche



Eure.K

Sous la supervision de l'APapp, trois centres APP (Alençon, Mulhouse et Sainte-Clotilde) ont fait l'objet d'une recherche-action portée par le Cnam (étude de la mise en œuvre du dispositif CléA), dans le cadre du projet Eure.K sur les compétences clés européennes. Le projet Eure.K est un projet Erasmus+

(2015-2018) se donnant comme objet d'étudier, par expérimentation, l'usage du cadre de référence européen des Compétences clés dans des dispositifs de reconnaissance, de validation et certification de compétences transverses, intégrant en particulier les « savoirs d'expérience », dans des contextes d'action et des configurations d'acteurs spécifiques.



Les conclusions de cette expérimentation sont présentées dans un document de synthèse accessible par ce lien :

http://www.eure-k.eu/wakka.php?wiki=ProductionS/download&file=RA_Descriptif.pdf

Du défi permanent de l'universalité d'accès à CléA à la défense du tarif le plus juste

La nouvelle réforme de la formation professionnelle et ses conséquences - notamment la disparition du FPSPP, du CNEFOP et du COPANEF au profit d'une structure unique, France Compétences - brouille le portage politique du certificat CléA alors qu'il commençait à s'ancrer dans le paysage de la formation professionnelle. Beaucoup d'incertitudes et de questions se posent ainsi sur la période transitoire de l'après 2018. L'APapp poursuit ses engagements et continue d'entretenir et développer des contacts privilégiés avec les principaux acteurs. L'enjeu aujourd'hui : que le certificat CléA trouve sa juste place dans les missions de la nouvelle gouvernance, que les financeurs l'intègrent à l'approche parcours désormais demandée, que chaque acteur la mobilise car il a le mérite de redonner confiance, de recréer l'appétence à se former et se projeter.

LES GRANDS CHANTIERS DE L'APAPP EN 2018

Le dispositif APP pour la reconnaissance, la valorisation et la validation des compétences clés – Projet CCE

En 2018, le réseau APP entre dans la phase d'expérimentation à grande échelle du dispositif de validation APP, opérationnalisé et rendu visible par la mise en place au niveau national de la plateforme des badges numériques et de la certification APP « Apprenant Agile - Faire valoir ses capacités à apprendre et à s'adapter ».

L'approche compétences étant au cœur des nouvelles commandes, il devient important, voire essentiel, de valoriser l'apport de la démarche APP fondée sur l'autoformation accompagnée ; la prise de responsabilités et d'autonomie liée à cette démarche favorise la mobilisation par les apprenants de toute une palette de compétences allant bien au-delà des objectifs fixés au démarrage de la formation.

Le dispositif de validation APP vient ainsi « reconnaître », « valoriser » les compétences transversales mobilisées et développées par les apprenants en APP et « valider » les acquis d'expérience. Ces acquis se manifestent en l'occurrence par le développement de la curiosité, du sens critique, d'une meilleure communication et du rapport à l'autre, de meilleures capacités à s'organiser et à gérer son temps ainsi que des capacités à entreprendre ; ils se traduisent par un regain de dynamisme et un renforcement des capacités d'adaptation.

Les innovations portées par le projet pédagogique APP pour valider les acquis d'expérience :

- > Changement de regard : voir autrement pour voir autre chose.
- > Changement de posture : apprendre autrement pour apprendre autre chose.
- > Changement de paradigme de l'évaluation : évaluer autrement pour évaluer autre chose

Convaincue que la logique des *badges numériques* est de nature à rendre visibles ces bénéfices, l'APapp a lancé le 28 septembre 2018 sa plateforme de « badges numériques » :

<https://apprenantagile.eu/>

La démarche de validation des badges APP peut être schématisée par le slogan suivant : *Rendre visible l'invisible, par les preuves et non par l'épreuve.*

Article « APP, compétences transversales et badges numériques » ; la lettre de l'innovation, Centre Inffo :

<https://www.centre-inffo.fr/innovation-formation/articles/app-competences-transversales>

Jusqu'à présent, les organismes de formation disposaient essentiellement d'outils de reconnaissance formels, comme les diplômes ou autres certificats, pour reconnaître des apprentissages. Or ces derniers ne semblent plus être des marqueurs suffisants pour ce qui concerne les compétences. C'est notamment le cas pour la reconnaissance des compétences transversales, devenues un véritable critère de sélection à l'embauche.

La pratique de la reconnaissance représente, au-delà de ces enjeux, un levier pour susciter la mobilisation des personnes. Les reconnaître pour leurs accomplissements, leurs compétences contribue à entretenir la confiance en eux et à renforcer leur engagement.

Retour sur l'année 2018

Le projet CCE conforte le savoir-faire des équipes pédagogiques APP grâce à une action de professionnalisation ambitieuse d'envergure nationale.

Le projet CCE a permis d'accompagner la professionnalisation des équipes du réseau APP dans le cadre de formations intra et inter, favorisant les échanges de pratiques et la mutualisation mais également la création de nouveaux outils pédagogiques.

En 2018, l'action de professionnalisation a été organisée de la façon suivante :

- **Sept séminaires CCE de 2 jours ont eu lieu en 2018.** Démarrés en juillet 2017, ils présentaient les enjeux et les innovations du projet CCE, permettaient aux équipes de se familiariser avec le dispositif de validation nécessitant la mise en place de nouvelles pratiques et une révision de l'organisation pédagogique.

Dates (2018)	Régions représentées	Lieu	APP (nombre)	Participants (nombre)
11 et 12 janvier	Normandie	Rouen	10	26
8-9 février	Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	13	32
22-23 mai	Hauts de France	Arras	10	22
28-29 mai	Occitanie	Carcassonne	5	16
31 mai et 1 juin	Occitanie	Montpellier	8	21
7 et 8 juin	Ile-de-France	Paris	8	22
24 et 25 septembre	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Toulon	7	16
Total 2018			61	155
Grand total (2016 – 2018)			75	247

- **A partir de juillet 2018, 10 promos de formations-actions CCE sont lancées,** organisées sur cinq journées en présentiel, découpées sur trois sessions : 2 jours + 2 jours + 1 jour.
Des formations-actions qui se nourrissent des travaux réalisés par les formateurs au sein de leur APP afin de mettre progressivement en œuvre les modalités attendues par le dispositif de validation. Les deux premières promos Occitanie ont terminé leur cursus en décembre 2018.

Dates de lancement (session 1)	Promos (Régions représentées)	Lieu	APP (nombre)	Participants (nombre)
Juillet 2018	Occitanie	Carcassonne	6	15
Juillet 2018	Occitanie	Montpellier	7	15
Novembre 2018	Bourgogne Franche Comté	Montbéliard	4	12
Janvier 2019	Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	14	22
Janvier 2019	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Toulon	8	19
Janvier 2019	Normandie	Rouen	5	17
Janvier 2019	Normandie	Rouen	6	16
Février 2019	Hauts de France	Hem, Seclin et Laon	6	19
Février 2019	Alsace	Strasbourg	9	19
Mars 2019	Ile-de-France	Paris	9	20
Total 2018			17	42
Grand total (2016 – 2018)			74	152

Le mode pédagogique de la « Formation-action » permet à travers l'organisation des promos, de mettre en dynamique dix groupes de professionnels APP autour d'un même projet.

Parmi les objectifs affichés :

- concilier la théorie et la pratique, permettre aux équipes d'expérimenter (faire pour comprendre) ;
- initier une démarche réflexive (prendre de la distance sur l'action et questionner leurs pratiques et/ou leur organisation) ;
- sortir de leurs tâches habituelles pour acquérir de nouvelles compétences ;
- mais aussi développer la coopération, la communication et la confiance entre les personnes impliquées dans ce projet, autrement dit renforcer l'appartenance au réseau APP.

Dès les deux premières promos lancées en juillet 2018, un espace interactif de publication et d'échanges de pratiques (via WordPress) est mis à disposition des groupes. Ce blog permet aux équipes de mutualiser les expériences, les outils, les questions ; mais aussi d'évaluer les résultats, ... Cet outil permet également à la formatrice référente de maintenir les liens avec les deux groupes, de suivre les expérimentations et d'animer les intersessions à distance. Cette animation nationale favorise les échanges et l'appropriation de la démarche entre deux sessions présentiels, la mutualisation des outils et la dynamique de promotion.

C'est ainsi que dès 2018 via ce blog, les deux promotions de la formation-action nourrissent la boîte à outils associée à la réussite opérationnelle du projet CCE. Cette plateforme est vouée à accompagner chacune des dix promos en 2019.

Cette phase de professionnalisation a nécessité un investissement important de la part de deux équipes APP afin de construire les premiers outils et démarrer les premières expérimentations avec des apprenants volontaires. Cela a engendré un chantier de grande ampleur en ingénierie pédagogique pour construire l'outillage, l'animation et l'accompagnement de cette professionnalisation par l'équipe du projet CCE.

Le Développement de la plateforme de badges numériques APP

La plateforme APP dédiée à l'émission de badges numériques a été officiellement lancée le 28 septembre 2018. Accessible à tous à l'adresse apprenantagile.eu, elle ouvre l'opportunité de gérer les demandes de badges par des apprenants APP, les validations par leurs formateurs. Elle présente également au grand public et partenaires le projet de validation des compétences transversales APP.

L'APapp a fait appel à la société québécoise **Pygmalion Numérique**, dirigée par Geoffroi Garon-Épaulé, pour réaliser une plateforme dédiée et conseiller le réseau en lien avec ce projet. Les avancées du premier semestre ont abouti à une première journée de formation le 12 juin à destination de professionnels du réseau et de salariés de l'APapp ainsi qu'à une présentation des badges APP les 14 et 15 juin à l'occasion des neuvièmes Assises nationales du réseau.

L'APapp a également collaboré avec la société **Videotelling** pour la réalisation d'une vidéo d'animation, publiée en janvier 2019, à destination des apprenants visant à présenter les badges numériques et la démarche pédagogique associée : <https://www.youtube.com/watch?v=kqC-Pow2HTk>

À partir du mois de septembre, une formatrice et un formateur des APP d'Arras et de Strasbourg sud ont expérimenté la plateforme avec leurs apprenants. Leurs retours ont permis le paramétrage de la plateforme et l'ajustement de différents contenus ainsi que de nourrir une réflexion continue sur le contenu des badges. À la fin de l'année, la plateforme était prête à accueillir les vingt-neuf professionnels APP formés au projet CCE et à l'utilisation des badges de la région Occitanie en attendant la formation des professionnels des autres régions au premier semestre 2019.

Qu'est-ce qu'un badge numérique ?

C'est une page web unique qui encapsule un ensemble d'informations (métadonnées) et qui reconnaît à son porteur différents accomplissements, connaissances, compétences, engagements...

Les badges numériques sont un outil sécurisé, flexible et partageable pour servir à la reconnaissance des apprentissages dans tous les contextes et tout au long de la vie.

Zoom sur... les badges APP

Les badges APP visent à reconnaître tout au long du parcours les compétences transversales mobilisées par les apprenants au cours d'un parcours en autoformation accompagnée ainsi que leur engagement dans une démarche réflexive permettant la validation et la valorisation de ces accomplissements.



Les badges... Seulement pour les apprenants ?



Pour permettre la reconnaissance des professionnels du réseau investis dans le projet, l'APapp propose à celles et ceux qui le souhaitent de demander le badge *Valorisateur de compétences* qui reconnaît leur capacité à mettre en place l'ingénierie pédagogique et l'accompagnement des apprenants nécessaires pour la reconnaissance de leurs compétences mobilisées en formation.

Tout au long de l'année 2018, l'APapp a travaillé en lien étroit avec Geoffroi Garon-Épaule et les formateurs expérimentateurs de la plateforme pour développer et ajuster les premiers badges numériques APP. Ceux-ci, déclinés sur trois niveaux : explorateur, bâtisseur et architecte, rythment le parcours de l'apprenant et reconnaissent à ce dernier la mobilisation de compétences transversales dans un contexte d'autonomie de plus en plus grand. Un méta-badge Parcours vient englober l'ensemble des badges obtenus par l'apprenant à la fin de sa formation. Ces badges ont fait l'objet d'un dernier ajustement en avril 2019.

La communauté de pratiques de la reconnaissance

En mettant en place sa plateforme de badges numériques, l'APapp a rencontré bon nombre d'autres porteurs de projets liés à cette technologie. Ils ont ensemble décidé de constituer une association, Reconnaître, ayant pour objet de « construire une société ouverte et apprenante fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des aspirations des personnes, des communautés et des territoires ; encourager, promouvoir, accompagner et fédérer les initiatives et innovations ouvertes qui y contribuent [...] ».

Mener de front une communication nationale et les actions de dissémination

Le projet CCE est venu soutenir une opération de communication à grande échelle tant au niveau interne au réseau APP, qu'au niveau externe.

Les actions de communication et de dissémination ont été volontairement déclenchées simultanément dès le démarrage du projet, tant au niveau interne au réseau APP, qu'au niveau externe auprès des partenaires : réunions d'information régionales ou nationales, rencontres ou colloques, participation et/ou intervention à de nombreuses manifestations, publications variées...). Le projet CCE a permis de mettre en lumière les spécificités du réseau APP en confortant son image d'innovateur pédagogique via notamment les badges numériques.

Réunions d'information auprès des responsables APP et/ou correspondants régionaux

Dates (2018)	Régions	Lieu	APP (nombre)	Participants (nombre)
14 février	Occitanie	Montpellier	12	14
15 mars	Ile-de-France	Paris	13	16
28 mars	Hauts de France	Arras	11	19
28 mars	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Toulon	6	10
11 octobre	Occitanie	Narbonne	15	18
Total			57	77

Grands évènements de communication à destination des partenaires et du réseau organisés par l'APapp

Dates (2018)	Titre de l'évènement	Objet	Participants (nombre)
1 et 2 février	UHFP 2018 à Biarritz	Tenue d'un stand APP	950
27 mars	APP en résonance 2018	Colloque APP sur le plaisir d'apprendre	76
14 et 15 juin	Assises 2018 à Strasbourg	Diffusion des grands projets au réseau APP	128
27 novembre	CNOS 2018	Communication sur les projets du réseau APP	58

La qualité des livrables du projet sont étayés par des expérimentations avec des apprenants volontaires.

Les expérimentations démarrées en septembre 2017 par les APP d'Arras et de Strasbourg Sud avec des apprenants volontaires, en vue de recueillir les réactions et ressentis des apprenants sur les nouvelles modalités pédagogiques proposées, se sont poursuivies en 2018.

Les expérimentations menées à l'occasion de sessions collectives ont permis de proposer à près de soixante-quinze apprenants la nouvelle approche selon les deux axes suivants :

1. Un test « grandeur nature » du module pédagogique réalisé pour mieux préparer les apprenants à l'autoformation accompagnée.
2. Leur participation à des ateliers collectifs de pratique réflexive et la proposition du journal des *kairos* pour apprendre à mettre en œuvre la méthodologie des *kairos* explicitée dans le livret des projets-pilotes.

A partir d'octobre 2018, les APP pilotes d'Arras et de Strasbourg-Sud ont également expérimenté avec des apprenants volontaires l'utilisation de la plateforme numérique des badges permettant de derniers ajustements avant sa mise au point opérationnelle.

Livrables significatifs 2018

- ▶ Fiche projet CCE diffusée à l'ensemble du réseau APP par mail
- ▶ Synthèse sur la validation des badges APP : document de travail pour l'élaboration de la plateforme « apprenant agile »
- ▶ Guide-repère APP : APP mode d'emploi ou guide pour accompagner la posture de l'apprenant APP
- ▶ Plan de la formation-action CCE
- ▶ Fiche CNCP pour la certification « Apprenant Agile - Faire valoir ses capacités à apprendre et à s'adapter »
- ▶ Article rédigé pour l'édition du Hors-série AFPA 2019 – « Reconnaissance des compétences clés en France, Portugal et Italie »
- ▶ Livret pédagogique de la formation-action CCE à l'intention des formateurs-référents

Le projet CCE a permis d'engager les démarches pour l'inscription de la première certification APP à l'inventaire des certifications nationales (devenu depuis répertoire spécifique).

Répondre à la question de la certification des acquis d'expérience en osant une nouvelle voie de la certification, alliant organisation apprenante et nouvelles technologies de la reconnaissance par les badges numériques : pari gagné !

- **Le 3 octobre 2018 et après plusieurs réunions de travail, la CNCP a validé la certification portée par l'APapp au nom du réseau APP et son inscription à l'inventaire : cette certification concentrée sur la compétence clé « apprendre à apprendre » et intitulée « Apprenant agile, pour faire valoir ses capacités à apprendre et à s'adapter » est donc la première certification APP officielle et est accessible par le CPF.**

Les chiffres clés du projet CCE à fin 2018 (+ poursuite en 2019) :

- 75 APP sur 8 régions ont participé aux actions de professionnalisation du réseau (séminaire CCE et/ou formation-action CCE), ce qui représente une couverture à 63 % du réseau APP.
- 2 APP pilotes (Arras et APP Strasbourg Sud) se sont impliqués dans les groupes de travail expérimentaux avec des apprenants volontaires.
- 76 APP ont commencé à utiliser la plateforme et à délivrer des badges aux apprenants APP.
- 241 professionnels APP ont participé aux séminaires CCE.
- 145 professionnels APP se sont inscrits aux formations-actions CCE et peuvent désormais prétendre à l'habilitation de délivrance des badges numériques APP.
- 75 apprenants volontaires ont expérimenté les nouvelles modalités pédagogiques proposées par les 2 APP expérimentateurs.
- 9 professionnels APapp/APP ont contribué à la coordination, l'organisation, la préparation et/ou l'animation des actions de professionnalisation du réseau APP : Isabelle Salvi, Chantal Séveno, Ferdinand Cazin, Laure Pillias et Laurence Martin (APapp), Myrna Jacquin (APP Mulhouse), Frédéric Ochsenbein (APP Strasbourg-Sud), Maggy Dassonneville et Anne Castanier (APP Arras).



Le projet CCE a bénéficié à compter du 1/09/2016, d'une convention FSE, dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020. Deux avenants attachés en 2018 à la convention FSE (01/09/2016 - 31/12/2017) ont permis de prolonger la période de réalisation du projet jusqu'au 31/12/2018.

LE PROJET EURE.K : POINT SUR LES RESULTATS

Le projet Eure.K (Erasmus+) démarré le 1er septembre 2015, s'est terminé le 31 août 2018.

Pour rappel, Eure.K s'était donné comme objectif de produire un **Mémoire européen pour la validation, la reconnaissance et la certification des compétences clés européennes** (CCE).

Au lieu de partir d'un format conçu d'en haut (Top > Down), chaque partenaire du consortium a défini une recherche-action avec des partenaires locaux mettant en œuvre ou voulant mettre en œuvre la reconnaissance et la validation de compétences transverses. Ce positionnement a pris une signification originale dans le champ des recherches sur les compétences transverses. La majorité d'entre elles tendant, en effet, à produire des grilles ou une typologie de compétences à partir de cadres théoriques ou de normes professionnelles ou académiques.

Les dix recherches-actions ont ainsi été mises en œuvre par les partenaires du projet pour des publics et dans des contextes différents : ceux de l'inclusion sociale, de l'entreprise, du développement professionnel et de la formation formelle.

- ▶ La Recherche-Action conduite par l'APapp a porté sur l'étude du dispositif de validation APP, dont la finalité est la conception d'un mode de reconnaissance, valorisation et validation des acquis d'apprentissage formels, non formels et informels dans le cadre des 8 CCE.

Les 6 recommandations issues du Mémoire Eure.K

- 1. Un dispositif de reconnaissance et de validation des compétences ne se décrète pas, il se co-construit.**
- 2. La personne candidate est l'acteur premier et central de sa reconnaissance.**
- 3. Les compétences s'évaluent. Elles ne se quantifient pas.**
- 4. Les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences sont des espaces d'apprentissage et non d'étalonnage.**
- 5. La reconnaissance et la validation des compétences ne s'industrialise pas. Elle exige des professionnels de l'accompagnement et de l'évaluation.**
- 6. Les compétences culturelles et interculturelles sont indissociables des autres compétences clés.**

Retour sur les deux grands événements de dissémination du projet au cours de l'année 2018

■ La journée de diffusion à Bruxelles du 17 mai 2018

Le 17 mai 2018 s'est tenu à Bruxelles, à la Bibliothèque royale de Belgique (Auditorium Lippens), un Forum européen intitulé « Présentation des résultats du projet Eure.K ».

Le séminaire s'est déroulé en présence d'une soixantaine de personnes venant de divers horizons de la formation et de l'enseignement, parmi lesquels : M. Yves Magnan, Directeur général « Produits et Services » du Forem et président du Comité de concertation Enseignement et Formation, Monsieur Patrick Mayen, professeur en sciences de l'éducation et responsable de recherches à AGROSUP à Dijon, Mme Boulet, Directrice du centre de Formation de formateurs Formaform.

L'objectif de ce séminaire était de proposer à des experts et aux participants de réagir par rapport aux thématiques transversales issues des travaux des partenaires Eure.K, afin d'enrichir la rédaction du Mémoire.

■ Les 2 et 3 Juillet 2018 se sont tenues à Paris les Journées européennes sur le thème : « Les huit compétences clés européennes : politiques et mises-en-œuvre ».

Ces deux journées avaient pour objectif la présentation des résultats du projet Eure.K.

Fait d'actualité, la Commission venait de réactualiser la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 par celle du Conseil Européen du 22 Mai 2018, fruit d'un travail de consultation qui s'était déroulé

parallèlement au projet Eure.K (auquel le Consortium a d'ailleurs contribué, comme nous l'indiquera Madame Petra Goran, représentant la Direction Générale de l'Education, la Jeunesse, le Sport et la Culture à ces journées).

Les productions intellectuelles du projet Eure.K

Toutes les productions sont téléchargeables sur le site dédié : <http://www.eure-k.eu>

- **Le Mémoire européen** : Six recommandations adressées à tous les acteurs impliqués ou projetant de s'impliquer dans des dispositifs de reconnaissance, validation et/ou certification d'acquis d'expérience, en référence aux 8 compétences-clés européennes.
- **L'Etat des lieux** : En 2018, et juste avant la nouvelle recommandation du Conseil européen du 22 mai 2018, quel "Etat des lieux" des Compétences Clés Européennes ?

Nota : Le chapitre II.3 « L'Etat des lieux sur les CCE en France » a été coordonné par l'APapp (I. Salvi) ; Le chapitre I « Orientations politiques de l'union européenne et les compétences clés » et le chapitre III « Glossaire réflexif des concepts compétences et compétences clés : que savons-nous sur ces concepts ? » ont été coordonnés par l'APapp (I. Salvi) et l'Université de Lisbonne (C. Cavaco).

- **La Synthèse de l'Etat des lieux en Europe et dans les quatre pays partenaires (Belgique, France, Italie, Portugal)**
- **Description des dix recherches-actions (RA) du projet Eure.K** : Les dix RA ont été conduites dans les 4 pays européens, avec des finalités et objectifs, des publics, des espaces sociaux de validation (entreprise et activité professionnelle, insertion sociale, organisme de formation) et des champs d'acquisition différents (travail, parcours de vie, formation, engagements civils et sociaux, ...).

Nota : 2 RA concernent le réseau APP

- **RA_CléA (responsable Cnam en Grand Est, A. Moisan)** – « Un dispositif de masse de validation des compétences pour l'employabilité »
- **RA_APP (responsable APapp, I. Salvi)** – « Les personnes comme acteurs de leur formation, leur reconnaissance et leur validation »

- **Les grands enseignements des 10 RA**

Nota : L'APapp a coordonné deux chapitres (resp. I. Salvi) : La Reconnaissance et la Valorisation ; L'accompagnement et le profil de l'accompagnateur

- **Production d'un e-book sur la Reconnaissance, validation et certification des acquis de l'expérience au Portugal, en France, en Belgique et en Italie**

Nota : le e-book inclut 1 article écrit par l'APapp (I. Salvi) intitulé « Le réseau des APP en France : regards sur un modèle atypique porteur d'innovations pédagogiques, destiné à valider les compétences clés européennes ».

- **Production d'un e-book sur la 8ème compétence culturelle**

PROJET EURE.K : LA SUITE ? A plusieurs reprises, au moment des événements de communication du projet Eure.K, des représentants de la Commission européenne ont montré de l'intérêt pour les activités développées dans le cadre de ce dernier et en particulier pour la dimension culturelle. De leur côté, plusieurs partenaires du projet Eure.K (APapp et Istituto Luigi Sturzo) ont considéré qu'il était important de poursuivre l'étude, entamée dans le cadre du projet Eure.K, sur la dimension des arts et de la culture comme expression de l'individu, ouverture aux autres, pont entre les peuples, faisant clairement ressortir son impact intrinsèque sur les questions d'inclusion et de cohésion sociale sur les territoires.

Affaire à suivre !

LA PROMOTION DE LA DEMARCHE

L'APapp fidèle à sa mission d'intérêt général

Durant cette année de transition, l'APapp a œuvré pour maintenir et développer la visibilité de l'expertise du réseau APP auprès des différents acteurs – notamment nationaux – en lien avec les nouveaux attendus portés par la réforme : contribuer à l'élaboration de parcours « sans couture », donner à chacun les moyens de prendre en main son parcours de formation, identifier et valoriser les compétences désormais au centre des discours (compétences clés et transversales).

Au-delà de cette nécessité induite par la réforme, l'APapp a gardé comme priorité d'entretenir la dynamique de désenclavement, de ne pas se laisser enfermer dans la seule visée formation professionnelle et de développer les partenariats plus alternatifs permettant de resituer la démarche APP dans sa dimension éducative.

L'APapp ambassadrice du réseau APP auprès des grands acteurs institutionnels

Ministère du Travail, Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi (HCCIE), Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), Copanef, Régions de France, Pôle emploi national : entretenir et développer les relations avec les porteurs et décideurs de la réforme est un exercice incontournable auquel l'APapp a consacré le temps nécessaire afin d'alerter sur les risques induits par le manque de tuilage pour les personnes comme pour les porteurs de la réussite de la réforme que sont les opérateurs terrain. Il s'agissait également de maintenir la visibilité de l'expertise du réseau comme contributeur actif des attendus de la réforme notamment auprès des publics les plus fragiles.



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle



LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Tour d'horizon des autres rencontres

Au-delà de ces démarches auprès des « politiques », l'APapp a poursuivi sa mission de promotion du label, de la démarche, du réseau pour inscrire ces différents niveaux dans une dynamique partenariale.

AFD – Agence Française de Développement

AFDET - Association Française pour le développement de l'enseignement technique

AFPA – Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

AFREF - Association Française pour la Réflexion et l'Échange sur la Formation

AGEFOS PME – Fonds d'Assurance Formation interprofessionnel et national dédié aux PME

ANFH - Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier

ANGC – Agence Nationale des Groupements de Créateurs

ANLCI – Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Article 1

Association « Reconnaître »

Bleu Blanc Zèbre

Bonna Sabla

Café Contact Emploi

CCI France

Centre Inffo

CEREP - Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CHANTIER école

CMA – Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie
CNCP – Commission Nationale de la Certification Professionnelle
CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COC – Comité Observatoires et Certifications
COORACE - Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire
DILFCS - Délégation Interministérielle à la Langue Française et à la Cohésion Sociale
EPIDE - Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
FAFIH - Fond national d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière
FAF.TT – Fonds d'Action Formation du Travail Temporaire
FFFOD – Forum des acteurs de la formation digitale
FNCIBC – Fédération Nationale des Centres Interinstitutionnels de Bilans de Compétences
GARF – Groupement des Acteurs et Responsables de la Formation
OFII – Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Simplon
UNMFREO – Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
UNML – Union Nationale des Missions Locales
Université de Lille
UODC – Université Ouverte des Compétences

[Représentation du réseau APP lors des manifestations partenaires](#)

15^{èmes} Université d'Hiver de la Formation Professionnelle (UHFP) – « Compétences, transitions, pratiques : le défi de l'innovation », **Centre Inffo** ; Tenue d'un stand APP et promotion de la Charte pour l'accès de tous aux compétences clés - du 31 janvier au 2 février.

Avoir un stand dédié APP a permis de présenter plus efficacement les activités du réseau ainsi que la Charte pour l'accès de tous aux compétences clés. Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Estelle Sauvat, Haut-Commissaire aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi (HCCIE) et Gérard Larcher, Président du Sénat, ont échangé brièvement avec l'équipe APapp et ont eu quelques mots pour le réseau.

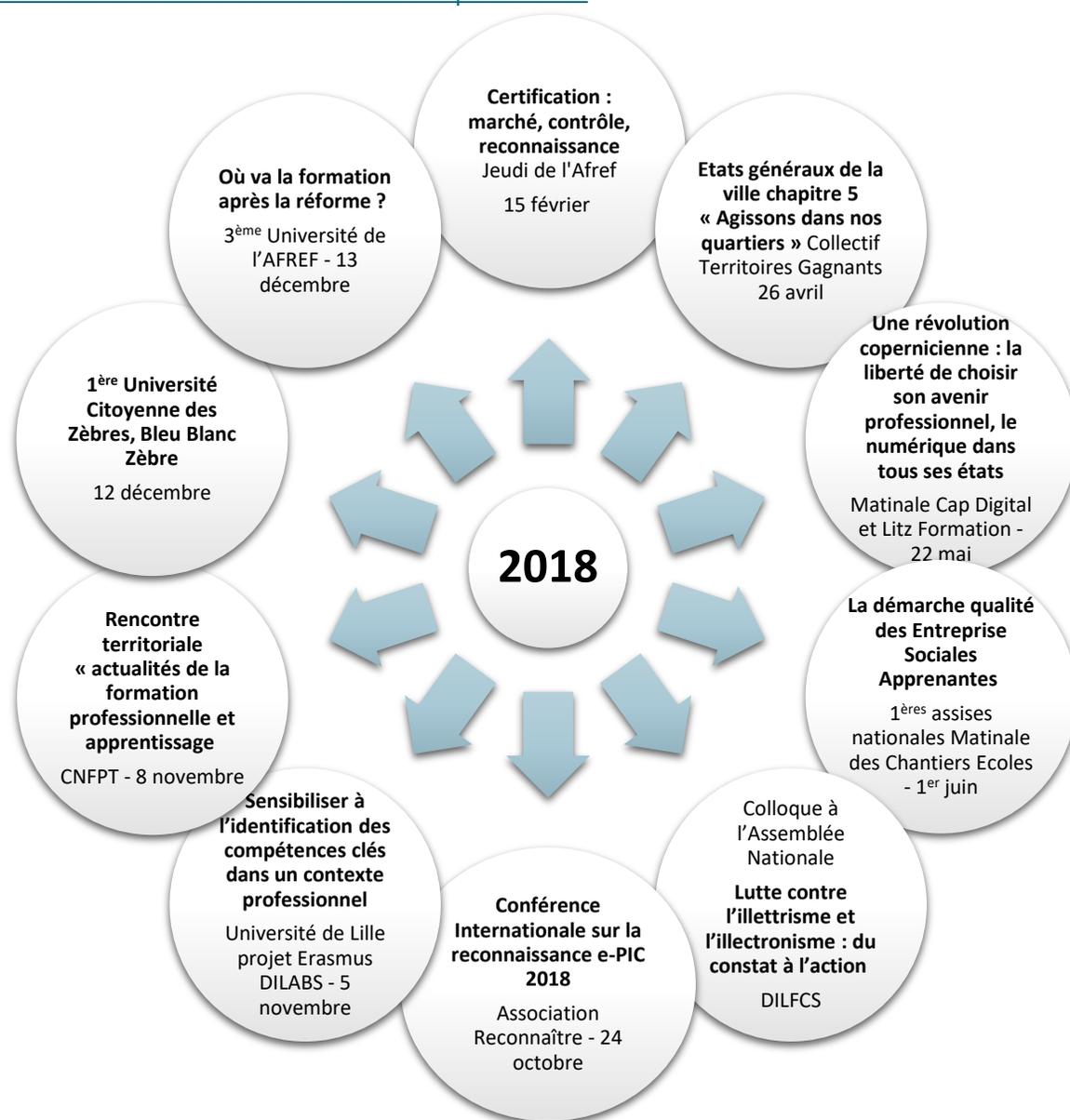
L'APapp a été sollicitée par Centre Inffo pour devenir **membre du comité Réseaux UHFP** qui organise et structure l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle (UHFP). L'APapp a participé aux travaux et veillé à la visibilité des problématiques et bonnes pratiques en lien avec l'accès de tous aux compétences clés. Suite à passage en comité de sélection (dans lequel l'APapp ne siège pas), un **atelier animé par l'APP de Strasbourg Sud** (Gipfi Scop) a été retenu pour l'UHFP 2019 afin de présenter les parcours découvertes dans le champ de la thématique « Posture active, clé de l'intégration dans un parcours de formation ».

Séminaire ANFH « Développer les compétences clés en situation professionnelle » à l'Université de Lille – 20 mars

Conférence « Investir 15 milliards d'euros sur les compétences : les axes du programme, les questions posées », Carine Seiler, conseillère spéciale du HCCIE, **UODC** (Université Ouverte des Compétences) – 10 avril

Séminaire AFEST, Copanef – 2 octobre

Interventions dans le cadre de manifestations partenaires



Implication dans des Collectifs

Collectif « Territoires gagnants »



L'APapp s'est investie dès le 1^{er} trimestre 2018 dans le collectif « Territoires Gagnants » réunissant associations d'élus et associations de la société civile (mouvement initié par les associations Ville & Banlieue et Bleu Blanc Zèbre) pour la co-construction d'un plan national pour les quartiers.

Cela s'est notamment traduit par de nombreux groupes de travail, dont un à Matignon en comité restreint avec Jacques Mézard, alors Ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat (23 avril) ; à la participation à deux auditions avec Jean-Louis Borloo, porteur d'une mission sur les quartiers populaires auprès du Ministère de la Cohésion des Territoires. Dans ce cadre, l'APapp a pu rédiger une contribution, sur demande de ce dernier afin de nourrir « le plan banlieue ».

Opportunité pour l'APapp de faire connaître la démarche APP au-delà du seul champ de la formation professionnelle et de porter en particulier une problématique, la question de l'*invisibilité sociale* de groupes de populations mal appréhendés par les politiques sociales. Sous l'intitulé « de la détection à l'inclusion », l'APapp a ainsi animé un groupe de travail composé de plusieurs « Zèbres » notamment la Cravate Solidaire, Wimoov, Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), la Grande Ecole du Numérique ou encore l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). A la lecture de l'appel à projet du HCCIE « 100 % inclusion », il semblerait que ces travaux n'aient pas été vains...

Le 26 avril, jour de la remise officielle du rapport au Président de la République par Jean-Louis Borloo, le collectif a organisé des Etats généraux de la ville – chapitre 5 « Agissons dans nos quartiers » pendant lesquels l'APapp a présenté la contribution « De la détection à l'inclusion ». Cette manifestation a réuni plus de 1.000 citoyens, élus, associatifs et entrepreneurs et s'est déroulée en présence du Ministre Jacques Mézard, du Secrétaire d'Etat Julien Denormandie, de Jean-Louis Borloo et de nombreux élus.

Lors de la première université citoyenne de BBZ le 12 décembre, l'APapp est à nouveau intervenue pour continuer à faire voir et valoir la démarche APP comme élément d'un parcours global d'inclusion sociale et de citoyenneté.

La Charte pour l'accès de tous aux compétences clés

En novembre 2017, sortait la « Charte pour l'accès de tous aux compétences clés, partout et à tout moment », initiée par l'APapp, coportée par CCI France, le Copanef et le CMA (Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie).

La charte a eu pour effet en 2018 d'être un vecteur de communication à l'occasion des événements auxquels l'APapp a participé (dont les Universités d'Hiver de la Formation Professionnelle). Elle a permis de mobiliser en 2018 plus de 130 signataires, de communiquer et de mettre en avant la problématique des compétences clés et l'expertise du réseau en la matière.

Les coporteurs se sont réunis à plusieurs reprises et ont eu l'opportunité le 30 janvier d'intervenir à quatre voix lors de travaux portés par le CMA.

Le 14 septembre, la Délégation Interministérielle à la Langue Française pour la Cohésion Sociale (DILFCS) a apporté son soutien officiel à la Charte à l'occasion d'un déplacement à Lille lors des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) pour la présentation officielle d'un album jeunesse "Les aventures de Snoo" réalisé par un groupe d'apprenants de l'APP Marquette-lez-Lille -FCP.

Le 27 septembre et sur invitation de Béatrice Piron, Présidente du groupe d'étude illettrisme de l'Assemblée nationale et Thierry Lepaon, DILFCS, l'APapp et le réseau ont participé au **colloque « lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme : du constat à l'action »** qui se déroulait à l'**Assemblée Nationale** et à destination des députés. L'APapp a animé une table ronde « Accéder aux savoirs de base dans les territoires » puis des apprenantes de l'APP de Châtillon (ACIFE) ont témoigné de leurs parcours en APP, accompagnées de Marie Boucon, Directrice de l'ACIFE et alors Présidente de l'APapp.

A nouveau par l'entremise de la DILFCS, l'APapp a participé le 30 novembre à un groupe de travail à la DAAEN (Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité) relevant du **Ministère de l'intérieur**. Ce groupe de travail était consacré à la création d'un label Langue solidaire.

Agir Ensemble contre l'Illettrisme



En tant que **membre du Comité consultatif** de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), l'APapp a participé aux ateliers organisés dans ce cadre le 25 janvier 2018. À cette occasion, la démarche APP a été présentée pour sa dimension inclusive vis-à-vis des publics en situation d'illettrisme, leur permettant d'identifier leurs compétences et ainsi de prétendre à un parcours vers la certification CléA.

À l'occasion de la cinquième édition des JNAI (Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme), l'ANLCI a appelé à amplifier la mobilisation contre l'illettrisme. Quarante-cinq organisations de la société civile, dont l'APapp, ont été associées à la rédaction et à la promotion de ce texte qui réaffirme dix engagements communs dans la lutte contre l'illettrisme.

A l'occasion des JNAI encore, le **film « Illettré », tourné en partie à l'APP de Marseille (ACPM)**, a été présenté en avant-première en présence des acteurs et de la réalisatrice le 12 septembre. Ce film a été diffusé sur France Télévision 3 le 18 septembre. L'APapp a également participé au colloque le jour suivant sur le thème « Illettrisme en milieu professionnel, comment passer du tabou à l'action ».

Le forum des acteurs de la formation digitale



Membre fondateur du Ffod (Forum des acteurs de la formation digitale), l'APapp maintient sa veille numérique notamment via cette instance d'échanges de pratiques et de réflexion. L'APapp a participé à la définition de la nouvelle feuille de route de l'association lors d'un séminaire le 4 juillet 2018.

Association « Reconnaître »



Reconnaître - Open Recognition Alliance - porte la branche francophone d'un réseau œuvrant à la construction d'une société apprenante fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des aspirations des personnes.



L'APapp est membre fondateur de cette association créée le 15 février 2018 qui porte également les valeurs à l'origine des Badges Numériques Ouverts (Open Badges).

Son Président, Serge Ravet, a fortement contribué aux réflexions du réseau lorsque la piste des badges numériques a commencé à être envisagée pour valider les compétences acquises en APP.

A l'occasion de la **Conférence Internationale sur la reconnaissance e-PIC 2018** organisée par « Reconnaître » du 24 au 26 octobre, l'APapp a co-animé un atelier avec la Fédération Nationale des CIBC pour présenter la manière dont le réseau APP mobilise les badges numériques pour rendre visibles les compétences acquises lors d'un parcours en APP.

Portage pour le réseau de candidatures et conventions nationales

Habilitation nationale CléA (voir p. 7)

Candidature « 100 % inclusion »

L'APapp a été mandatée pour porter la candidature nationale du réseau à l'appel à projet « 100 % inclusion » en partenariat avec la Fédération Nationale des CIBC.

En décembre, l'équipe nationale de l'APapp a été fortement mobilisée sur le montage du projet national APP/CIBC pour candidater à « 100% inclusion - La fabrique de la remobilisation », appel à projet du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce projet, baptisé [Re]connaissances, se concentre sur l'accompagnement au repérage, à l'identification et la reconnaissance des compétences – notamment transversales – des bénéficiaires afin de sécuriser leurs parcours d'insertion professionnelle.

L'objectif est d'intervenir à la fois auprès des personnes et des entreprises des territoires pour accompagner ces dernières dans l'expression de leurs besoins, identifier les opportunités d'emploi ou de missions de travail pour les bénéficiaires directs.

Un travail de préfiguration a été mené au niveau national, co-construit avec les deux réseaux. Le déploiement du projet est envisagé ainsi : dès mars 2019 sur quatre régions - Hauts-de-France, Guadeloupe, Normandie, Nouvelle-Aquitaine ; une deuxième phase intègrera dès septembre 2019 quatre nouvelles régions ; en janvier 2020 quatre régions complémentaires rejoindront l'expérimentation. Les structures du réseau des APP et des CIBC positionnés sur le projet [Re]connaissances interviennent en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou en zone rurales.

De nombreux acteurs ont exprimé leur intérêt pour notre projet et se sont officiellement associés à ce consortium : Association Nationale des Groupements de Créateurs (ANGC), Association Reconnaître, Bleu Blanc Zèbre, CHANTIER Ecole, Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMA), COORACE, FAF.TT, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFR), etc.

Le FAF.TT a tout particulièrement souhaité s'associer à notre candidature, lui apportant une visibilité complémentaire sur le volet entreprise, et ce avec une volonté affichée d'impliquer ses équipes dans la promotion de nos initiatives, voire plus si le projet se concrétise.

En avril 2019, l'APapp apprend que le projet [Re]connaissances n'est pas retenu sur la seconde vague de l'appel à projet « 100 % inclusion ». L'APapp a immédiatement sollicité un rendez-vous auprès du HCCIE afin de rebondir et se préparer pour candidater sur la troisième vague.

[AGEFOS PME « Formations digitales »](#)

Dans le cadre de l'appel à projet « Formations digitales » du FPSPP, le réseau APP a été retenu par AGEFOS PME pour mettre en œuvre des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) à destination de demandeurs d'emploi de niveau IV et infra. Particularité de l'appel à projet : les parcours devaient comporter *a minima* 75% d'apprentissage à distance. Ces parcours ont permis aux APP de développer l'ingénierie pédagogique adéquate pour adapter l'accompagnement d'apprenants en autoformation accompagnée essentiellement à distance. Particulièrement mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine, en Île-de-France, en Hauts-de-France et à La Réunion, cet appel à projet a permis la formation d'environ 150 personnes en APP.

LES 3 TEMPS FORTS DE L'ANNEE

- APP en Résonance : 27, 28 et 29 mars
- Assises nationales du réseau des APP : 14 et 15 juin à Strasbourg
- CNOS des APP « Le temps des partenaires » : 14 novembre

APP en Résonance, premier temps fort de l'année



Proposée à la fin du mois de mars, cette action collective rassemble pendant trois jours le réseau pour des manifestations qui donnent à voir l'action conduite par vos organismes sous la bannière APP. En 2018, l'APapp a proposé de résonner autour d'une thématique : **Partageons le plaisir d'apprendre.**

Le colloque du réseau APP sur le plaisir d'apprendre

Pour la première journée de l'édition 2018 des APP en Résonance, l'APapp a organisé un colloque le 27 mars intitulé « Le plaisir d'apprendre : Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée révélateurs de talents / Regards croisés sur l'expérience d'un modèle de formation tout au long de la vie ». Cette manifestation a rassemblé près de 80 participants.

Objectif : montrer en quoi les modalités d'accueil et de formation en APP engendrent un goût pour l'apprentissage et nourrissent une démarche émancipatoire chez les apprenants.

Avec une mise en scène de « regards croisés » apportés par des chercheurs, des formateurs et des apprenants, le colloque entendait partager une conviction : la démarche pédagogique portée par le label APP constitue l'une des solutions pour accompagner les personnes dans la construction et la réalisation de leur projet.

Des rencontres régionales pour faire résonner le réseau

Le 28 mars, les réseaux Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont mobilisés pour organiser des rencontres sur leurs territoires, l'APapp était présente !

À Arras, c'est l'ensemble du réseau Hauts-de-France redynamisé (8 APP dont 4 nouveaux labellisés ainsi que 3 centres en cours de labellisation) qui s'est retrouvé pour une journée d'étude régionale APP « Territoires et Innovations » Les thématiques : le projet CCE APP ; le tour des actualités et des projets des APP ; numérique et digitalisation de l'offre de formation.

De même à Toulon, le réseau APP de la région Provence Alpes Côte d'Azur a réuni grand nombre de ses partenaires pour présenter le réseau national des APP en lien avec sa dynamique régionale, présenter la « Charte pour l'accès de tous aux compétences clés, partout et à tout moment » et enfin assister à la remise par le Coparef du certificat CléA à une dizaine d'apprenants. APP, Coparef comme apprenants ont collégalement reconnu l'effet valorisant et moteur du certificat CléA dans les parcours personnels comme professionnels. Bon nombre des certifiés CléA présents ont enclenché depuis des parcours de formation professionnalisants, notamment dans l'alternance.

Des manifestations locales jusque dans les APP



De nombreux APP ont profité de « Résonance » pour organiser une manifestation locale, le plus souvent sur la journée du 29 mars : Comités territoriaux, journées portes ouvertes, rencontres thématiques, participations à des salons...

Plus tôt dans le mois, le réseau Grand Est Alsace s'est également mobilisé pour organiser des événements lors de la journée de **pi** le 14 mars.

Une affiche APP a été réalisée et proposée au réseau pour communiquer et illustrer la sixième édition d'APP en Résonance

8^{ème} édition des Assises nationales du réseau APP

Les Assises 2018 organisées à Strasbourg ont cette année encore été un véritable succès en franchissant la barre des 130 membres du réseau présent.

Chaque année, le réseau des organismes de formation labellisés APP se réunit dans une ville de France pour évoquer les évolutions de la pédagogie, des compétences, des métiers et les enjeux liés aux transformations de notre environnement (réglementaire, social, technologiques, ...).

Cette année, les thématiques retenues sont la réforme de la formation professionnelle et ses conséquences pour le monde de la formation (actualité oblige) ainsi que la reconnaissance des compétences liées aux évolutions technologiques et organisationnelles du monde du travail (numérique, autonomie, travail en équipe, capacité d'adaptation...).

Ces deux jours d'échanges ont réuni à l'Hôtel de Région et au Collège doctoral de l'université les professionnels du réseau ainsi que des acteurs régionaux et nationaux de la formation professionnelle, parmi lesquels Mme Carine Seiler, conseillère spéciale au Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi.



Les actualités et faits marquants à retenir de ces Assises :

- L'agenda de professionnalisation du réseau dans le cadre du projet CCE avec des formations-actions proposées par l'APapp aux réseaux régionaux ;
- La mise en ligne de la plateforme de badges numériques avec une première utilisation de celle-ci par des apprenants à la rentrée prochaine ;
- L'arrivée des nouveaux outils de communication sur le certificat CléA en APP ;
- Le contenu annoncé de la réforme de la formation professionnelle et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) ;
- L'aboutissement des recherches-actions du projet Eure.K et l'ouverture à tous des journées de restitution des 2 et 3 juillet à Paris.

Le Comité national d'orientation et de suivi

Le CNOS APP du 27 novembre 2018 dernier à Paris a rassemblé plus de cinquante partenaires et membres du réseau.

Après une présentation de l'activité de l'APapp en 2018, plusieurs points ont été développés : la campagne de communication sur le certificat CléA en APP, la spécificité du label APP avec le témoignage de Mme Brigitte Leroy Pianetti, directrice de l'APP de Montargis, récemment labellisé ainsi que la plateforme et la certification "Apprenant Agile".

Le CNOS s'est achevé par une table ronde réunissant la fédération des Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC) et le Réseau des APP pour présenter le projet [Re]connaissances porté en commun dans le cadre de l'appel à projet "100% inclusion".

RÉSEAUX SOCIAUX

Au 31 décembre 2018, les comptes de l'APapp sur les réseaux sociaux comptaient :

Facebook : 383 abonnés ↗ +32%

@reseauapp

Twitter : 239 abonnés ↗ +46%

@APapp_APP

LinkedIn : 54 abonnés



DANS LA PRESSE EN 2018

[La question de l'avenir du CléA s'invite aux « Jedis de l'Afref »](#), Le Quotidien de la Formation, 16 février

[L'accès de tous et partout aux compétences clés européennes : Grande cause nationale 2019 ?](#), Le quotidien de la formation, 28 février

[Apprendre à apprendre, une compétence pour la vie \(colloque des ateliers de pédagogie personnalisés\)](#), Le Quotidien de la Formation, 29 mars

[Intérêt de la Finlande pour CléA : rencontre organisée par l'APapp les 4 et 5 octobre en Aquitaine](#), News Tank, 24 septembre

[Les ateliers de pédagogie vont délivrer des badges numériques](#), Le Quotidien de la Formation, 9 novembre

[« Le Certificat CléA a un effet levier sur la dynamique de parcours » \(Laurence Martin, APapp\)](#), Le Quotidien de la Formation, 29 novembre

[Devenir « atelier de pédagogie personnalisée », un organisme de formation s'explique](#), Le Quotidien de la Formation, 30 novembre

LA PROFESSIONNALISATION

Un enjeu essentiel

La professionnalisation des acteurs du réseau est une des missions principales de l'APapp. La démarche pédagogique APP, sa finalité et son efficacité étant directement liées au collectif de professionnels qui la mettent en acte. La démarche pédagogique APP ne peut pas se décrire comme une simple ingénierie d'individualisation de la formation. Elle est le fruit d'une dynamique complexe dont les forces en présence sont les professionnels APP.

L'APapp a donc pour mission d'identifier et valoriser l'expertise du réseau ; de disposer d'outils permettant d'améliorer les transmissions des pratiques, des valeurs et savoir-faire pour consolider le réseau, de faciliter la mobilité entre centres APP et de créer de nouveaux centres ; de professionnaliser le réseau dans un contexte de mutation des métiers de la formation.

La formation en 2018

Cette année, l'APapp a formé **192 professionnels pour un total de 1.960 heures-stagiaire**.

Thématiques :

- ▶ Les concepts de la démarche APP et ses fondamentaux
- ▶ La posture du formateur en APP
- ▶ Apprendre à apprendre
- ▶ Formation des nouveaux et nouvelles « Coordonnateurs » APP
- ▶ Formation des évaluateurs CléA APP : Dispositif individualisé de positionnement et d'évaluation du Socle de connaissances et de compétences professionnelles.

A noter, la proposition d'une nouvelle formation « **L'usage du numérique en formation** » conçue et animée par Myrna Jacquin, formatrice experte APapp. Au programme de cette formation : apprendre à donner du rythme à ses activités en utilisant le numérique pour des séances ludiques, créatives et interactives – trois sessions se sont tenues en 2018.

Compte tenu d'un grand besoin en compétences pédagogiques expertes pour la mise en place du catalogue de formation au sein du réseau des APP mais aussi pour les organismes candidats au label APP, il a été convenu avec l'ARFP/APP Mulhouse, une mise à disposition de Myrna Jacquin pour exercer au sein de l'APapp la fonction de formatrice-experte. Cette convention a débuté en octobre 2016 et se poursuit depuis lors.

Formatrices intervenues en 2018 pour l'APapp :

- ▶ Yamina Bouayad Agha, coordonnatrice à l'APP de Sète, Centre de formation de la ville de Sète
- ▶ Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- ▶ Chantal Séveno, chargée de mission et d'ingénierie pédagogique APapp
- ▶ Nahissa Uk, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique APapp – cheffe de projet CléA

Les chiffres liés à l'action de formation de l'APapp sont en baisse en 2018, 192 stagiaires contre 314 en 2017. Ceci s'explique par la forte participation du réseau au séminaire CCE – 155 participants – non comptabilisés ici mais concourant pour autant à la professionnalisation des équipes.



LE RESEAU DES APP EN CHIFFRES

Né au milieu des années 80, le réseau a formé jusqu'à aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans l'ensemble de la France.

Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de l'organisme de formation.

Refonte des statistiques APP

Le réseau APP se distingue par son attachement à des saisies mensuelles de données concernant les publics accueillis. Agrégées, ces données permettent la mise en place de statistiques permettant de qualifier l'activité APP à l'échelle d'une ville, d'une région ou de l'ensemble du territoire. Elles permettent de mieux identifier qui sont les personnes accueillies et formées dans les APP, quels sont leurs projets et comment ces données évoluent pendant et à la suite de leur formation. Elles permettent aussi de comprendre la place des différentes modalités pédagogiques, des disciplines et des financements pour chaque site labellisé.

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'APapp a proposé de nouveaux tableaux de saisie aux APP pour adapter les statistiques du réseau aux changements du monde de la formation (niveaux de formation, formation à distance, CPF) et pour préciser davantage les profils d'apprenants (projet de la personne) en facilitant l'exploitation. L'APapp a réécrit en conséquence le document d'aide générale à la saisie statistique.

Les chiffres clés de l'année 2018

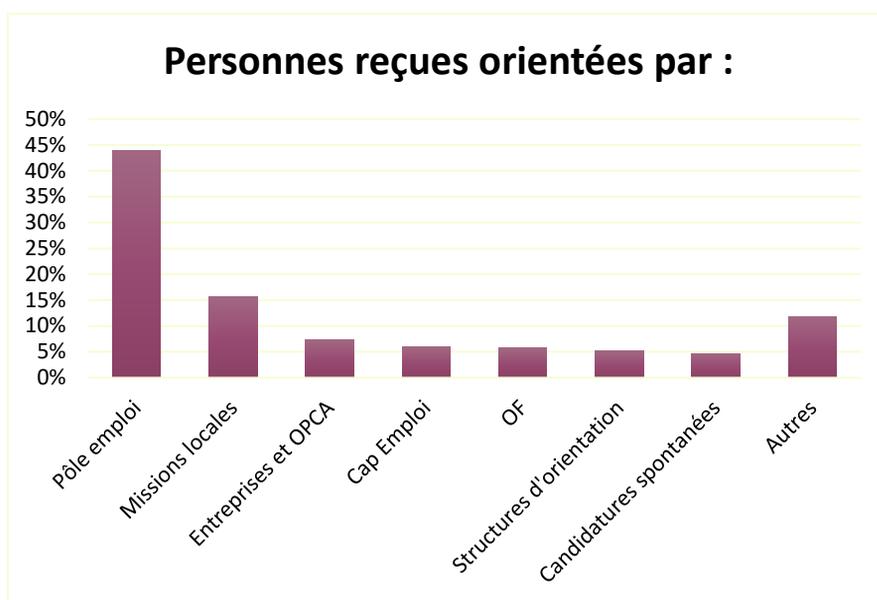
Le réseau

119 APP en en France métropolitaine et DROM

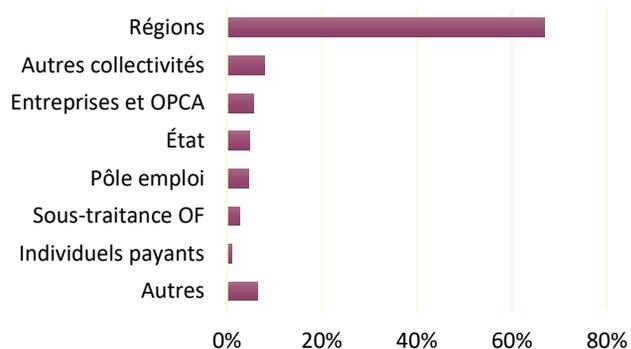


Plus de **33 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.
30 495 personnes ont intégré un parcours de formation.
Cela représente près de **2 700 000** heures de formation.

Les chiffres de l'année 2018 témoignent d'une légère baisse du nombre d'apprenants accompagnés par le réseau par rapport à 2017 (-5%), quand bien même le nombre de personnes accueillies en APP lors d'un premier entretien reste stable.



Pluralité des financements



Les parcours de formation APP sont financés en grande majorité (69%) par les Conseils Régionaux. Un chiffre en légère hausse (+2pts) par rapport à 2017.

85% des personnes accueillies sont entrées en formation à la suite d'un premier entretien contre 90% en 2017, ce qui révèle une difficulté grandissante à faire financer sa formation pour une partie des publics. À noter qu'une partie du public se rend en APP sans prescription, notamment via le bouche à oreille, charge alors à l'APP de rechercher un financement, exercice difficile qui peut contribuer au décalage constaté.

À son arrivée en APP, un apprenant sur huit avait pour objectif principal le passage du certificat CléA, ce qui témoigne de l'intérêt porté par le public APP pour le dispositif. Il est à noter que des apprenants ayant un objectif principal différent profitent également de leur parcours en APP pour effectuer une évaluation CléA.



Les salariés représentent une part stable des apprenants en APP : 14,3% des personnes formées contre 15,7% en 2017. La diversification des financements reste à ce jour un des objectifs affichés du réseau APP, au vu de la très grande part qu'occupe le financement public, essentiellement par le biais des régions (69% des heures financées en 2018).

Sur plus de 30.000 apprenant.e.s

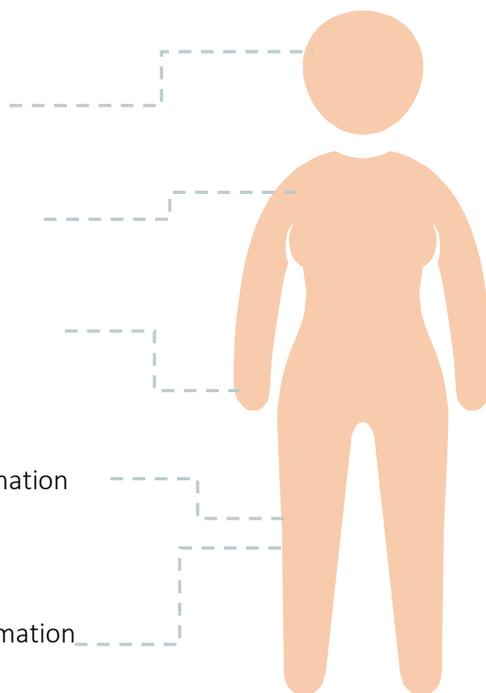
63% sont des femmes

57% sont de niveau V et infra

13% ont pour projet le passage du certificat CléA

68% sont demandeurs d'emploi à l'entrée en formation

44% sont demandeurs d'emploi 3 à 6 mois après la fin de leur formation





APapp – Association pour la Promotion du label APP
SIRET : 499 088 060 000 29 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76
Siège social : 44 rue Louveau, 92320 Châtillon
01.49.65.09.50 – contact@app-reseau.eu
www.app-reseau.eu